

CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE
EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 11200 rév. 6 du 05 septembre 2021

Renouvelle le certificat 11200-5

Délivré par : **Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Issued by

En application : **Directive 2014/31/UE, Module B**

In accordance with

Directive 2014/31/EU, Module B

Fabricant : **NORD PESAGE - Route Nationale 41**

Manufacturer

FRANCE 62149 ANNEQUIN

Mandataire : **NORD PESAGE Route Nationale 41 FRA 62149 ANNEQUIN**

Authorized representative

Concernant : **Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, de type NP-x, non destiné à la vente directe au public.**

In respect of

A non automatic weighing instrument, type NP-x, not intended for direct sales to the public.

Caractéristiques : **Classes III et IIII.**

Characteristics

Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.

Accuracy class III and IIII. The other characteristics are provided in the annex.

Valable jusqu'au : **04 septembre 2031**

Valid until

September 4th, 2031

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 page(s).

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P212347 -1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 page(s).

All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P212347 -1.



Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr



Pour le Directeur Général

On behalf of the General Director

Responsable du Département Certification
Instrumentation

Head of the Instrumentation Certification Department

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial

Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37

info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-11200 rév.6

Historique des révisions

N° DE RÉVISION	MODIFICATION PAR RAPPORT À LA RÉVISION PRÉCÉDENTE
0 du 19/01/2009	Révision des certificats F-02-A-004 et ses additifs avec ajout de modules indicateurs et capteurs numériques sans modification des caractéristiques métrologiques.
1 du 05/09/2011	Renouvellement du certificat sans modification des caractéristiques métrologiques ; ajout de nouveaux modules indicateurs et capteurs numériques.
2 du 23/07/2013	Révision certificat avec ajout de modules indicateurs et capteurs numériques ainsi qu'ajout de capteurs pour la version pèse palette. Ajout du logiciel Mettler Databridge.
3 du 24/10/2013	Annule et remplace rev2- suppression d'une ligne dans le tableau C3.
4 du 27/02/2015	Ajout de modules et modification des caractéristiques métrologiques. Réorganisation de tableaux : le tableau A1 concerne les indicateurs, le tableau A2 les associations de modules pour la définition d'un indicateur. La version pèse palette est intégrée au paragraphe C. Modification du paragraphe 6 (scellement)
5 du 19/04/2016	Révision du certificat avec ajout de modules Mettler
6	Renouvellement du certificat et prise en compte de la directive en vigueur. Ajout et retrait de certificats de modules.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x** (où x représente le type du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 6 du Décret n° 2016-469 du 9 juin 2016, qui a transposé dans le droit français la Directive 2014/31/UE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 : 2015 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiels.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x** sont constitués de trois modules.

A - Un dispositif indicateur (pouvant être constitué d'association de modules) pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	CANDY-Ex	LNE n° 28454
	IDe	LNE n° 15649
	IDLC-2	LNE n° 7998
	LOGIC / HARMONY	LNE n° 11592
	IDL	LNE n° 23066
	WT-12	LNE n° 25980
	IDTB	LNE n° 25982
AVERY WEIGH- TRONIX	ZM201, ZM205 Series	FORCE n° 0200-NAWI-05470 ¹
	ZM301, ZM303, ZM305, ZQ375 Series	FORCE n° 0200-NAWI-05468 ²
	ZM401, ZM405 Series	FORCE n° 0200-NAWI-05471 ³
	ZM505, ZM510, ZM605, ZM615 Series	FORCE n° 0200-NAWI-05473 ⁴
DINI ARGEO	DGT, DFW, 3590E et CPWE	FORCE n° 0200-WL-05741

1 A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° 0200-NAWI-05470 est valide jusqu'au 04/02/2029.

2 A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° 0200-NAWI-05468 est valide jusqu'au 15/02/2029.

3 A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° 0200-NAWI-05471 est valide jusqu'au 13/02/2029.

4 A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° 0200-NAWI-05473 est valide jusqu'au 07/02/2029.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-11200 rév.6

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
GIROPES	GI4XX	CEM n° 162127001 CEM n° 191660002
	GI610, GI620, GI650	FORCE n° 0200-WL-09510
METTLER TOLEDO	IND131 / IND331	NMi n° TC7600
	IND141/ACT350	NMi n° TC8790
	IND231, IND236	NMi n° TC8351
	IND246	NMi n° TC7918
	IND780	NMi n° TC6944
	IND560	NMi n° TC6812
	IND570	NMi n° TC8458
	IND890-1, IND930	NMi n° TC11029
	ICS6x9-1, ICS4x9-1, ICS4x5-1, ICS466x, ICS6x5-1, ICS426x	NMi n° TC7831
	ICS226	NMi n° TC8375
	Digicell / PDC-SG-Ex1	NMi n° TC7758
OHAUS	TD52P / TD52XW	NMi n° TC11214
	i-DT61PW / i-DT61XW	NMi n° TC11188
	T32XW	NMi n° TC8509
	T82XWT	FORCE n° 0200-WL-07557
MINEBEA	TA-X	PTB n° DE-15-EC-PTB002
	PR5410/xx (X3)	PTB n° D09-07.54
	PR5500(Maxxis 4)	PTB n° DE-18-PC-PTB002
	PR5900(Maxxis 5)	PTB n° DE-15-PC-PTB005
	TA	PTB n° D09-11.02
	TM	PTB n° D09-07.21
SCAIME	IPE50, IPE100 et IPC	NMO n° GB-1474 FORCE n° 0200-WL-07555
	eNod4 WT	LNE n° 33370
	eNod3 associé à	Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE LNE n° 17362
	eNod4 associé à	Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE LNE n° 33369

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être d'un type décrit ci-après.

C.1 - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-11200 rév.6

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation UE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat (EN 45501) délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type prévu par la directive 2014/31/UE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant, ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH n'est pas autorisée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant à l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4.

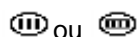
C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau ci-après et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	CPFN-A	NMi n° TC6981
DINI ARGEO	RCD	NMi n° TC7547
METTLER TOLEDO	0760-1XXX	NMi n° TC2149
	..MBA....., ..MPD....., ..MMA.....	NMi n° TC7978
	MPGI	PTB n° D09-97.24
	SLC820...	NMi n° TC7579
SCAIME	CB50X-DL	NMi n° TC7078

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :



Portée maximale (Max) :

Compatible avec les modules utilisés

Nombre maximal (n ou n_i)
d'échelons :

n ou n_i ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 sont respectés.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x**, dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x** susceptibles d'être **dénivelés** sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

4. Interfaces et compatibilités

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **NP-x**, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-11200 rév.6

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans cité ci-dessus l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

6. Sécurisation et scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2 – module D de la directive 2014/31/UE et arrêté 09 juin 2016 annexe XIV, point 2) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Marquages et inscriptions

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x**, porte au moins les indications suivantes :

- le nom du fabricant,
- le nom du type,
- le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-11200 rév.6

L'instrument type **NP-x** doit également porter la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse postale à laquelle le fabricant peut être contacté. Ces indications peuvent figurer sur la plaque d'identification ou sur un autre support adéquat.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **NP-x**, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.